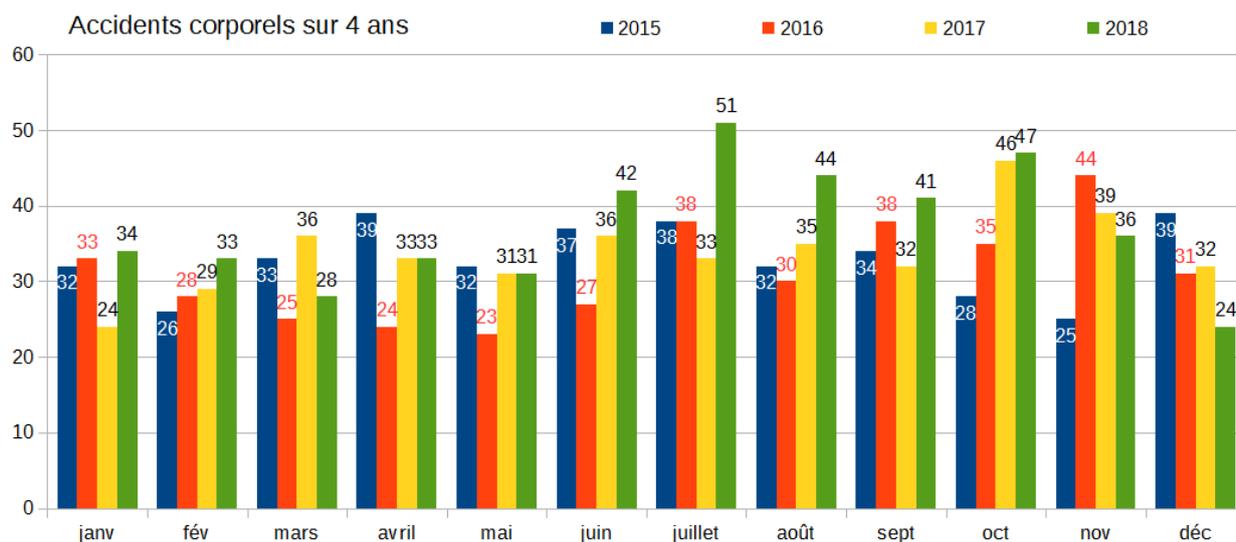


Accidents

Données le 10/10/19 non consolidées	Chiffres mensuels		Cumuls annuels		
	Dec 2017	Dec 2018	2017	2018	Écart
Accidents corporels	32	24	406	444	38
Tués	1	1	35	36	1
Blessés hospitalisés	20	14	258	239	-19
Blessés légers	27	15	292	306	14



Catégorie d'usagers tués	Dec 2017	Dec 2018	2017	2018	Écart
	1	1	4	8	4
			4	2	-2
			5	2	-3
			3	5	2
			18	17	-1
			1	2	1

Age des tués	Dec 2017	Dec 2018	2017	2018	Écart
Enfants 0-13 ans			1	0	-1
Jeunes 14-29 ans	1		9	9	1
Adultes 30-44 ans			7	4	-3
Adultes 45-64 ans			8	8	
Seniors 65 ans et +		1	10	15	5

Actualité réglementaire

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

Le texte entre en vigueur le 1er mars 2019.

La mesure n° 15 décidée par le Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 a pour objet :

- d'augmenter le volume horaire de la formation de 7 à 8 heures (durée minimale),
- de créer un livret de formation pour le brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire,
- de fixer un volume horaire minimal pour les séquences de formation à la conduite hors et en circulation sur les voies réservées à la circulation publique pour une meilleure adaptation de l'enseignement dispensé aux besoins spécifiques des élèves,
- d'imposer la présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur, dans le cadre d'une séquence de sensibilisation aux risques routiers, afin de les impliquer.

Arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière qui vise à l'amélioration de la sécurité des agents, notamment :

- l'intégration du principe de signalisation mixte (association de la signalisation traditionnelle à la signalisation lumineuse) ;
- l'utilisation des dispositifs dits occultables (panneaux sur support pivotant, biseaux rabattables) ;
- la suppression de l'assimilation des chantiers progressant par bonds successifs sur routes à chaussées séparées à des chantiers mobiles ;
- la prise en compte des routes à 2 × 1 voie et des modes d'exploitations associés notamment les modalités de changement de chaussée par basculement et dévoiement ou basculement et alternat ;

ainsi que l'amélioration de la sécurité des usagers sur de nombreux sujets.

Arrêté du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes et précisant le calendrier de l'année 2019.

Arrêté du 20 décembre 2018 relatif au report, pour une durée de six mois, du renforcement du contrôle technique des véhicules diesel légers

Ce report tient compte des préoccupations soulevées par les Français et permet de mieux prendre en compte les modalités pratiques de ce déploiement. Les nouvelles dispositions s'imposeront donc au contrôle technique à partir du 1^{er} juillet 2019.

Appels à projets

A retrouver sur notre site <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere>

- Rubrique Actions locales de prévention pour le **PDASR 2019**, pour les actions de prévention routière portées par les collectivités, associations, entreprises, ...
- Rubrique Aménagement de la voirie pour le **fonds Mobilités actives**, aide au financement de projets permettant de supprimer une discontinuité cyclable difficile (l'ouvrage d'art pour passer un cours d'eau ou un axe structurant est l'exemple typique).